Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 40 (1960)

Heft: 3

Rubrik: La 42 assemblée générale de la Chambre de commerce suisse en

France: s'est tenue le 8 juin 1960, à Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La 42^e Assemblée générale

de la Chambre de commerce suisse en France

s'est tenue le 8 juin 1960, à Paris

Sous la présidence de M. Georges Reymond, la Chambre de commerce suisse en France a tenu mercredi 8 juin à l'Hôtel Continental sa 42e Assemblée générale. Dans son rapport d'activité M. Paul Gilliand, directeur général, a soumis à un examen précis le commerce francosuisse durant l'année 1959, montrant une fois de plus tout ce qui unit la France à la Suisse et soulignant l'importance réciproque de leurs échanges. On constate cependant un certain manque d'élan des exportations suisses sur le marché français, qui est une des préoccupations majeures de la Chambre de commerce suisse en France.

M. Paul Gilliand insista également sur le fait que l'on se trouve aujourd'hui devant une transformation profonde du marché français. Les effets conjugués de l'application du Traité de Rome, de l'abandon progressif du protectionnisme, de la poussée démographique, entre autres, placent l'industrie suisse d'exportation devant une situation nouvelle qui exige dynamisme et vigilance.

M. Reymond, président de notre compagnie, confirma ce point de vue et, évoquant les relations entre les Six et les Sept, engagea l'économie suisse à se montrer particulièrement attentive à l'importante évolution qui est en cours.

M. Pierre Micheli, ambassadeur de Suisse en France, qui honorait l'Assemblée de sa présence, apporta le salut, les félicitations et les vœux des Autorités fédérales pour les activités de notre compagnie auxquelles il rendit hommage. Abordant le problème de l'unification économique européenne, M. Micheli, tout en admettant que la situation actuelle reste sombre, exprima avec conviction son espoir de voir un jour les points de vue se rencontrer.

Par suite d'un retard absolument invraisemblable dans la distribution du courrier, la convocation à l'Assemblée générale de notre Compagnie est parvenue à plusieurs de nos membres à la veille, quelquefois le jour même, de cette assemblée.

Nous leur demandons de bien vouloir accepter nos excuses pour ce contretemps indépendant de notre volonté.

L'assemblée générale de la Chan

L'allocution de

S. Exc. Monsieur Pierre Micheli

Ambassadeur de Suisse en France

votre Directeur général vous rende compte de l'activité de la Chambre de Commerce pendant l'exercice écoulé et vous donne une analyse de la situation économique, particulièrement en ce qui concerne les échanges entre la Suisse et la France.

Il est dans les habitudes qu'ensuite votre Président tire quelques conclusions générales, qui servent d'orientation pour la Chambre de Commerce. En bon capitaine, il indique la marche à suivre.

Et puis, selon l'usage, le représentant du Conseil fédéral vous adresse quelques paroles.

Nous nous sommes conformés à ces traditions et, une fois de plus, j'ai le grand honneur et le très grand plaisir aussi, de vous apporter le salut, les félicitations et les vœux des autorités fédérales.

Le Salut. Oui, un salut très cordial, qui est en même temps l'expression de notre reconnaissance. Les autorités fédérales et l'Ambassade sont les premières à réaliser l'importance du rôle joué par votre Compagnie dans les relations franco-suisses. Elles vous savent gré de l'action que vous déployez pour être un trait d'union vivant — l'expression est usée, je le sais, mais je n'en trouve pas de meilleure — entre l'économie suisse et l'économie française. Je pense en particulier au colloque de presse si utile et intéressant que vous avez organisé pour permettre au Professeur Freymond, Directeur de l'Institut des Hautes-Études Internationales à Genève, de prendre contact avec les principaux rédacteurs économiques des journaux français.

Les félicitations. Je vous félicite, Messieurs, en tout premier lieu d'avoir parmi vous des hommes de grande valeur qui, malgré leurs lourdes occupations et, par esprit de devoir, consacrent à votre Compagnie beaucoup de leur temps et beaucoup de leur travail. Après M. Jéquier, après M. Savary, M. Reymond a accepté de prendre la barre. Il est un digne successeur de ceux qui l'ont précédé et qui — il ne m'en voudra pas de le rappeler ici — lui ont tracé la route. Je voudrais rendre hommage aux grandes qualités de votre Président. Et je voudrais inclure dans cet hommage tous les membres de votre Conseil d'administration, qui, eux aussi, ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour le bien de la Chambre de Commerce.

Je ne dirai pas ici tout le bien que je pense de M. Gilliand, votre Directeur général. Car on pourrait croire que l'orgueil qui, comme chacun le sait, est propre aux Genevois, me pousse à mettre en évidence les mérites d'un concitoyen. Je me bornerai donc à le remercier, et avec lui ses collaborateurs, pour l'aide que la Direction générale de la Chambre de Commerce est toujours prête à apporter à l'Ambassade. Cette aide nous est précieuse. Je voudrais que M. Gilliand sache combien elle est appréciée.

On vous a parlé tout à l'heure des problèmes devant lesquels nous nous trouvons. La nature même de nos relations économiques avec la France, qui embrassent des intérêts très importants pour les deux pays — intérêts pas toujours aisément conciliables — veut qu'il y ait toujours des problèmes. Et notre tâche n'est-elle pas, à vous comme à nous, de contribuer dans la mesure de nos moyens, à les résoudre? Nous avons heureusement pu renouveler jusqu'à la fin de cette année notre accord économique avec la France, ce dont nous nous réjouissons. Le problème majeur n'est donc pas sur le plan bilatéral, mais sur le plan multilatéral : c'est celui des relations entre les Six et les Sept. Malheureusement la solution de ce problème ne semble pas proche. Et cela est pour nous une source de préoccupations.

re de commerce suisse en France

Pourquoi, me demanderez-vous peut-être, nos conceptions demeurent-elles si éloignées l'une de l'autre, alors que somme toute nous visons des objectifs communs : celui d'unir l'Europe, dont les divisions dans le passé ont été une source de malheurs pour tout le monde, et celui d'abaisser, voire même de supprimer si possible toutes les barrières contingentaires, tarifaires ou autres qui entravent encore les échanges européens?

Cet écart entre nous provient probablement de ce que nos vues ne sont pas identiques sur les moyens de faire l'Europe. Nos voisins sont d'avis que l'union de l'Europe ne se fera que si les pays du Marché commun cimentent au préalable un bloc solide, sans tenir compte des particularismes des autres pays européens. Nous avons, quant à nous, de la peine à admettre que pour faire l'Europe il soit d'abord nécessaire de creuser un fossé entre certains des États qui la composent et les autres. Ce fossé ne s'impose pas, nous semble-t-il, et on déplorera certainement de part et d'autre son existence au fur et à mesure qu'il s'approfondira. Nous pensons que l'Europe n'a rien à gagner si les courants traditionnels entre les Six et les Sept étaient entravés. Au contraire, selon nous ils devraient non seulement être maintenus, mais développés.

Les deux conceptions peuvent-elles se rapprocher? Nous en sommes convaincus et c'est pourquoi les Sept ont toujours cru et continuent à croire qu'une entente, qu'ils appellent de leur vœu, doit être possible entre les Six et les Sept. Mais, comme je viens de le dire, la réalité nous oblige à constater que cette entente n'est pas près de se réaliser. Nous le déplorons, car les échanges francosuisses pourront difficilement ne pas se ressentir de cet état de choses. Les conséquences de celui-ci ne sont pas encore très sensibles, mais je crains qu'elles ne le deviennent toujours davantage.

Vous trouverez sans doute, Messieurs, que mon appréciation de la situation est sombre. Elle l'est en effet — je souhaite me tromper — pour le proche avenir. Elle ne l'est pas en revanche à plus longue échéance. Car nous poursuivons en fin de compte les mêmes buts. Il est impossible que dans ces conditions nos voies ne se rencontrent pas un jour. Cela prendra du temps, mais cela se fera, j'en suis certain. Et la Chambre de Commerce suisse en France a à cet égard un rôle important à jouer. Je sais qu'elle en est consciente et je la remercie de tout ce qu'elle a déjà fait et de ce qu'elle fera encore pour une meilleure compréhension de notre point de vue.

Le rapport du

Conseil d'Administration

pour l'année 1959

On abuse volontiers dans les rapports économiques de l'expression « être à un tournant ». Elle paraît cependant indiquée pour caractériser les échanges francosuisses l'an dernier, et partant, l'activité de notre Compagnie.

Compagnie.

Elle l'est d'autant plus si l'on sait que les événements spectaculaires ne sont souvent pas ceux qui forment l'histoire et que, selon l'économiste Alfred Sauvy, les grands mouvements de fond se dessinent alors même qu'au jour le jour on ne les voit pas ou mal. Il est donc opportun de se demander de quelle direction nouvelle les résultats enregistrés l'an dernier sont les indicateurs et quels enseignements ils peuvent nous apporter.

En fait, l'examen pourrait être bref. Augmentation des ventes françaises en Suisse, augmentation des ventes suisses en France; à n'y pas regarder de trop près, on pourrait se montrer satisfait des échanges commerciaux entre nos deux pays en 1959, et souhaiter que cela continue ainsi. On pourrait prendre acte également de ce que l'application du Marché commun n'a pas encore entraîné d'effets directs trop préjudiciables et, partant du principe que des solutions d'ordre technique devront bien être trouvées un jour ou l'autre pour construire l'Europe, ne pas craindre outre mesure un détournement des courants commerciaux helvétiques traditionnels.

L'observateur attentif ne peut manquer cependant d'être frappé par certains signes qui laissent à penser que, derrière les facteurs économiques inscrits dans l'histoire des derniers mois, apparaissent des phénomènes qui sont peut-être des conséquences, peut-être des corollaires, peut-être parfois des motifs, mais qui, à coup sûr, sont de nature à modifier profondément les termes du dialogue et à nous obliger dès maintenant à concevoir l'expansion suisse en France en termes d'avenir.

La mise en vigueur du Traité de Rome, au 1er janvier 1959, fut importante quant à ses effets administratifs. Elle le fut toutefois moins encore que la prise de conscience par l'économie française de la réalité européenne et des impératifs d'efficience que cela impliquait, et dont les associations d'entreprises sont une illustration. Les libérations d'importations, intervenues par trois fois l'an passé, ont changé l'aspect des relations commerciales des pays tiers avec la France. Elles méritent cependant moins d'attention que l'ampleur de la brèche faite ainsi dans le protectionnisme français et l'influence qui fut et sera exercée sur le dynamisme des producteurs par une concurrence internationale plus libre. L'assainissement financier ou le potentiel énergétique national sont des aspects essentiels de l'économie française. Le sont-ils plus que l'extraordinaire poussée démographique, qui fera bientôt de la France le pays le plus jeune d'Europe? A la rentrée des classes, en septembre dernier, un Français sur cinq allait à l'école. La population métropolitaine actuelle est de 45 millions. Elle sera de 50 millions en 1980. En cette même année, la France comptera 14 millions de personnes âgées de 20 à 40 ans, soit près du tiers. Ce chiffre ne doit pas nous laisser insensibles, ne serait-ce que par les besoins économiques à satisfaire que cela présuppose.

Voici donc quelques arguments qui incitent à scruter avec intérêt les échanges franco-suisses l'an dernier. Il en est un autre. A l'heure actuelle, où le sort réservé à l'Europe par l'intégration économique fait peser quelques incertitudes sur l'avenir de ces relations, on tranche souvent les problèmes posés de façon théorique, comme si les statistiques ne recouvraient pas

la réalité.

L'utilité essentielle des commentaires à apporter aux résultats obtenus en 1959 est peut-être alors de dire à nouveau tout ce qui unit la France à la Suisse, de souligner l'importance réciproque de leurs échanges et d'en déduire que les formules à trouver devront bien, une fois ou l'autre, tenir compte de ces éléments concrets.

Traditionnellement, les échanges franco-suisses se signalent par leur ampleur et par leur constance. 1959 n'a pas vu une rupture de cette tradition, le déséquilibre de la balance commerciale s'étant cependant encore accentué en faveur des ventes françaises, le rapport

passant presque du simple au double.

La Suisse est en effet demeurée un important client de la France: les exportations françaises en Suisse atteignent un montant de 931,5 millions de france suisses, plaçant ainsi la France au troisième rang de nos fournisseurs, après l'Allemagne (2.307 millions) et l'Italie (952 millions), mais avant les États-Unis (845 millions). Cette place de troisième fournisseur est importante: elle représente le 11,3 % des importations totales suisses. Or, l'an précédent, et en 1957 aussi, la France était le quatrième fournisseur de la Suisse. On a pu calculer d'après les statistiques françaises que la Suisse fut en 1959 le plus gros consommateur étranger de produits français, avec 21.500 francs français légers par habitant.

Comment se répartissent ces exportations? Les métaux sont au premier rang, avec 173,3 millions de francs suisses, suivis des denrées alimentaires avec 125 millions, dont 21 millions pour les légumes frais et les fruits et 24 millions pour les vins en fût. Les matières minérales viennent en bonne place avec 21 millions pour le charbon et 20 millions pour les résidus du pétrole. Les textiles ont représenté un total de 104 millions, les machines de 33,8 millions, les produits chimiques et pharmaceutiques de 108 millions, (dont 5,3 millions pour les parfums et 21 millions pour les

produits pharmaceutiques), les instruments et appareils 22,4 millions. Enfin, les automobiles atteignaient le total de 87 millions (60 millions l'an dernier, 52 en 1957), succès dû à la propagande efficace menée en Suisse par

les constructeurs français.

Ce chiffre de 931,5 millions de francs, total des ventes françaises en Suisse l'an dernier, n'est pas à opposer seulement à celui de 1958 : 756,7 millions, mais à celui de 1957 : 886,3 millions. En 1958, en effet, pour des raisons qui tenaient à la constitution de stocks en Suisse, à l'affaiblissement de la haute conjoncture, peut-être aussi à de la mauvaise humeur provoquée par les obstacles administratifs dressés en France, les exportations françaises en Suisse avaient baissé de 170 millions de francs suisses par rapport à 1957, soit de 17,5 %. On pouvait prévoir que ce mouvement descendant serait sans lendemain; les résultats enregistrés en 1959 en ont apporté la confirmation.

Ŝi une impulsion a été donnée par la dévaluation de décembre 1958, rendant certains prix compétitifs, on aurait tort de ne considérer que cette cause. Il faut également mettre en relief le haut niveau de vie du peuple suisse, dont le revenu national, qui atteint près de 30 milliards, est formé pour les 3/5 par le revenu du travail. Ce niveau de vie permet l'achat de produits de qualité, dont le prix n'est pas toujours le motif déterminant de vente, et qui triomphent de la concurrence par le renom de prestige qui s'attache à eux. Un exemple

en est précisément donné avec les voitures.

Enfin, il paraît intéressant de noter un effet de la productivité accrue des entreprises provoquée par la nécessité de se mettre au diapason européen. La production nationale française, par la lutte qu'elle doit mener contre une concurrence dont les armes sont moins émoussées qu'auparavant par le protectionnisme, a fourni à ses branches exportatrices des instruments de haute qualité. Ce facteur facilite la conquête de débouchés étrangers, même là où le consommateur est exigeant, sévère, gâté même, ce qui est la caractéristique du consommateur helvétique.

Citer maintenant les résultats des exportations suisses vers la France, c'est répondre à la question capitale : ont-elles été détériorées par la création du Marché Commun? Il faut admettre que les indications de 1959 ne sont à cet égard pas très convaincantes, durant sa première année d'application — nous l'avons déjà remarqué — le Marché Commun n'ayant pas encore eu

d'effets directs.

De prime abord, on pourrait dire que les ventes suisses ont été normales, que l'évolution enregistrée n'offre rien de particulier et qu'avec les libérations futures des importations françaises on peut prévoir un accroissement quasi certain des exportations suisses. En effet, la Suisse a vendu à la France, en 1959, pour 500,9 millions de produits divers, soit 1,4 % de plus qu'en 1958 (494 millions). L'augmentation est minime, certes. Elle pourrait s'expliquer par une certaine saturation du marché français dans quelques secteurs favoris de la production suisse.

Toutefois, il faut prendre garde que la comparaison est faite avec 1958, année de contingentement total. Or, en 1959, par 3 fois, le gouvernement français a procédé à des suppressions de contingents, libérant ainsi le commerce suisse en France dans une proportion de 50 % environ jusqu'à l'été et de 70/75 % actuellement. Ainsi donc, on aurait dû, en toute logique, aboutir non pas à une stagnation, mais à une augmen-

tation plus marquée.

Si la comparaison est faite avec 1957, année de semi-

contingentement, on constate même une diminution de 4 %, les ventes suisses ayant atteint cette année-là 518 millions de francs suisses.

Les résultats enregistrés les quatre premiers mois de 1960 confirment d'ailleurs cette tendance des ventes suisses en France et les interrogations que l'on peut se poser à leur égard. De janvier à fin avril, leur montant est de 177,8 millions de francs suisses, soit en augmentation sur les chiffres obtenus durant la même période de 1959 (163 millions) et de 1958 (161), ce qui est la conséquence des libérations intervenues et ce qui nous réjouit.

Par contre, ce montant est en diminution par rapport à celui observé en 1957 (186 millions), ce qui indique le manque d'élan des exportations suisses vers le marché

français et nous préoccupe.

Quelle influence l'application du Traité de Rome

a-t-elle eue sur cette situation?

La réponse ne peut être que nuancée car plusieurs causes sont en jeu. A un point de vue purement administratif, il est évident que le Marché commun a peu d'effets. Il aurait pu se faire sentir dans deux domaines, celui des contingents et celui des tarifs. En ce qui concerne l'augmentation des contingents, on sait que par décision des ministres des Affaires étrangères, du 5 décembre 1958, les Six ont décidé d'accorder également aux pays tiers l'augmentation de 20 % qu'ils s'accordaient entre eux. Dans ce secteur donc aucun effet, et les libérations d'importations enlèvent peu à peu son acuité au problème. Quant aux diminutions des taux de douane, plusieurs produits suisses ont été effectivement victimes d'une certaine discrimination, l'extension de la diminution de 10 % aux pays tiers s'étant effectuée par étapes. Toutefois, il faut remarquer que pour la plupart d'entre eux, le vendeur, le grossiste ou l'importateur a pu prendre en charge la différence entre tarif pour pays membres du Marché Commun et tarif pour pays tiers.

Il est vrai que pour quelques postes, la discrimination tarifaire a joué pleinement du fait que pour les pays du Marché Commun la date de référence était le 1er janvier 1957 et pour les pays tiers, 1958. A cette première date, quelques droits avaient été abaissés fortement ou même supprimés pour des raisons d'opportunisme économique. De tels cas sont rares pourtant et cela ne représente dans les exportations suisses en France que quelques postes (produits chimiques en particulier).

L'intérêt du problème ne réside d'ailleurs pas dans l'étude des discriminations observées pendant la première année d'application du Traité de Rome, car elles furent forcément peu grandes. Elles marqueront par contre toujours plus nettement une cassure avec les pays tiers jusqu'en 1970, et c'est pour défendre son économie à ce moment-là que la Suisse a donc adhéré à l'A.E.L.E. On souhaite ardemment que la construction de l'Europe soit raffernie par la confrontation de ces

deux systèmes économiques.

Un examen, à notre sens, plus fructueux, peut cependant être fait durant cette première étape de la Communauté économique européenne. Il doit concerner les effets « indirects » du Marché Commun, effets parfaitement déterminables et qui constituent l'élément nouveau de la vie économique française. Il s'agit d'un état psychologique dans son essence, économique dans ses ramifications, par lequel industriels et commerçants, sinon même l'homme de la rue, croient à l'idée Europe. L'hostilité d'hier a fait place à une participation effective et à chaque échelon de l'économie, chacun joue le jeu avec sérieux.

Peut-être faut-il rechercher là un certain manque d'empressement à solliciter les produits suisses? Étudions brièvement les différents postes de leurs ventes. Ils nous aideront dans notre exégèse, mais posons d'abord en principe qu'à côté de 1,4 % d'augmentation des ventes suisses, l'Allemagne a augmenté ses ventes de 20 % et l'Italie de 15 %.

Comme d'habitude, les machines sont demeurées au premier rang des exportations suisses, dont elles représentent le tiers environ. Mais leur total est descendu de 180 à 159 millions. Les produits pharmaceutiques ont augmenté, passant de 24 à 30 millions, mais les colorants ont baissé légèrement, de 31 à 29 millions, bien qu'étant

libérés du contingentement.

Hausse des denrées alimentaires, toutefois les fromages en meule subissent une perte de près de 2 millions (23,8 au lieu de 25,4), mais ventes accrues de fruits et de pommes de terre. Une autre baisse, bien mélancolique à constater pour qui connaît la valeur des maisons d'éditions suisses, est celle des livres, qui continue régulièrement: 15 millions en 1957, 12,6 en 1958, 10,5 en 1959. Dans le textile, les tissus maintiennent leur position, tandis que différentes spécialités perdent un gros terrain : les rubans de soie, les tresses de paille pour chapeaux - près de la moitié des ventes en 2 ans la bonneterie, la confection. Les instruments et appareils augmentent, eux, de 4,5 millions en une année, mais l'horlogerie continue d'amenuiser ses ventes, passant - à contingents inchangés — de 27,8 millions en 1957, à 22,9 millions en 1958 et 19,4 millions en 1959.

Si l'on prend les statistiques françaises et que l'on procède à une étude comparative des importations en provenance de quelques pays concurrents de la Suisse, un tableau intéressant se dessine à nos yeux : celui des différents secteurs où ils ont augmenté leurs ventes. Cette augmentation est bien entendu relative (calculée en %) et donnée uniquement à titre de tendance (les positions douanières suisses recouvrant, jusqu'au 1er janvier 1959, des gammes de produits très différentes de celles englobées par les positions douanières françaises).

On constate cependant que la Suisse a raffermi sa situation dans les secteurs : produits chimiques organiques, produits pharmaceutiques, produits pour photo et cinéma et produits divers pour l'industrie chimique. Partout ailleurs, elle a dû céder la place à l'Allemagne (soie et schappe, vêtements, produits céramiques, chaudières, engins mécaniques, moteurs, pompes, compresseurs, meubles, jouets), à l'Italie (produits chimiques inorganiques, industrie du livre, bonneterie - 93 % de plus, de 1958 à 1959 — chaussures, outillages), à la Belgique-Luxembourg (ouvrages en matières plastiques, textiles synthétiques, appareils électriques, optique et matériel scientifique) etc. Encore une fois, il s'agit d'indications relatives, et les chiffres absolus corrigent parfois ce tableau. Dans l'ensemble cependant, elles laissent penser que la Suisse se heurte sur le marché français à une concurrence serrée qui, dans quelques branches, a réussi à s'implanter en profitant peut-être d'une ambiance favorable, sinon d'une psychose créée en fonction même de la construction européenne dans le cadre des Six.

La situation mérite d'être améliorée. Elle doit l'être en fonction du passé. Elle doit l'être aussi sans tarder en prévision de l'avenir. En effet, si la répartition des ventes suisses en France a subi des variations considérables au gré du temps, un phénomène ne peut demeurer dans l'ombre : c'est la fidélité de la Suisse au marché français. L'économie suisse sait s'adapter, elle sait se plier aux circonstances changeantes et va

à travers le monde lorsque des voisins plus proches lui deviennent d'un accès moins aisé. Toutefois, en raison du facteur d'amitié et de communauté d'idéal, comme celui économique de la complémentarité des échanges, l'industrie suisse n'a jamais cessé d'avoir d'étroites relations avec la France.

Les statistiques le prouvent : en 1900, les exportations suisses en Europe forment le 73 % des ventes totales suisses. Vers la France, elles en sont le 13 %. En 1938, en Europe, elles ne forment plus que le 60 % des ventes totales, mais vers la France encore le 9,8 %. En 1948, le 49 % seulement vers l'Europe, mais encore vers la

France le 7 %.

Cette fidélité n'est pas seulement basée sur des sentiments d'amitié. Elle est conditionnée par des intérêts majeurs. Il serait regrettable que les événements détournent un tel courant et que, les circonstances politiques s'ajoutant à des phénomènes purement commerciaux, on assiste à un amenuisement progressif de ce qui est encore une des meilleures forces attractives de

l'exportation suisse.

Car celle-ci tient à la clientèle française pour le fait important que ses achats concernent pratiquement toutes les branches de la production helvétique et il n'est guère de secteur qui ne tire profit d'un heureux développement des exportations suisses en France. De plus, la vente de produits fabriqués en constitue la part essentielle, soit le 84 % et on se rappelle à ce propos le rôle essentiel que joue l'exportation de produits

manufacturés dans l'économie helvétique.

L'essor des ventes suisses en France est indispensable. C'est donc la tâche actuelle de notre Compagnie d'analyser les facteurs négatifs qui ont pesé sur les exportations suisses et de promouvoir une propagande opportune et précise. Elle en précisera d'ailleurs prochainement les données, et dans ce rapport consacré à l'année 1959, nous nous abstiendrons de la commenter plus.

Si nous savons interpréter l'évolution des échanges franco-suisses ces mois derniers, et si nous en tirons quelque enseignement, l'avenir peut être considéré avec confiance. Ne nous cachons pas cependant que notre devoir d'information demeure indispensable, si nous voulons maintenir le climat d'amitié essentiel au développement des relations entre nos deux pays. L'économie suisse est soumise à des impératifs absolus, qui l'obligent à une prudence, sinon un réalisme, dont finalement ses partenaires commerciaux tirent profit. Comme l'a dit récemment le Président Charles de Gaulle « les participants du Marché Commun ne veulent pas que cette institution puisse blesser les autres pays d'Europe... et sans doute faut-il que les nations qui s'associent ne cessent pas d'être elles-mêmes ».

Que par son action, notre Compagnie précise toujours plus nettement les raisons profondes de la Suisse de demeurer elle-même, afin que soit écarté ce qui pourrait

blesser.

Les activités de la Chambre de commerce suisse en France

Les conditions de l'économie française nous imposaient, ces dernières années, en quelque sorte une « politique défensive » dont le meilleur témoignage était l'ampleur que prenait notre service de dossiers de licences d'importation.

Les mesures prises dès la fin de 1958 nous conduisent à passer à une « politique offensive », dont nous avons surtout, en cette première année de conditions nouvelles, posé les bases pour notre activité future. Ces conditions

ont pour nous deux conséquences.

La première concerne nos effectifs. Nos adhérents ne comprennent pas toujours que leur intérêt particulier est défendu aussi bien par notre action en faveur de l'intérêt général que lorsque nous leur rendons un service essentiellement pratique (dossiers de licences, par ex.). Nous avons donc entrepris un gros effort dans ce domaine et nous avons la satisfaction d'enregistrer, en ce printemps 1960, une certaine stabilité du nombre de nos membres, qui nous encourage dans notre tâche.

La deuxième est que notre activité continue de s'étendre, malgré nos efforts pour demeurer dans des limites raisonnables afin de maintenir notre équilibre financier. Nous sommes cependant véritablement devenus un bureau de renseignements, tant à Paris que dans nos sections de province, où l'on s'adresse constamment pour obtenir des informations, de quelque nature que ce soit, ayant trait aux relations entre nos deux pays. Il ne nous est pas possible de refuser une réponse aux non adhérents qui s'adressent à nous car, dans de nombreux cas, où trouveraient-ils le renseignement qu'ils désirent? Nous accomplissons d'ailleurs très volontiers ces tâches mais elles posent, pour la continuation de notre action, un problème financier des plus sérieux. Il soulève des questions de principe auxquelles nous nous attelons actuellement.

L'évolution survenue dans l'économie française a eu également pour effet que nous avons été amenés à fournir des renseignements sur le marché suisse à l'intention des importateurs français. Nous inspirant de l'article de nos statuts qui prévoit que « notre Compagnie facilite toutes les relations économiques entre les deux pays », nous avons cru bien faire en portant nos efforts également sur le courant s'exerçant dans le sens France-Suisse et non plus essentiellement dans le sens Suisse-France, comme ce fut le cas lorsque la défense des importateurs de produits suisses retenait toute notre attention.

Dans cet esprit, nous avons ouvert un bureau à Lausanne, domicilié à l'Office suisse d'expansion commerciale. Grâce à son travail, nous sommes à même de fournir avec rapidité des indications sur l'état du marché suisse, des possibilités de représentation, éventualité de débouchés, etc. Après six mois d'activité, nous sommes satisfaits des premiers résultats enregistrés.

Notre service commercial a continué de déployer une grande activité, marquée par l'amélioration des forma-

lités d'importation.

Il faut noter d'abord l'accélération sensible de l'examen et de la délivrance des licences de produits contingentés et ensuite, à partir de juillet et jusqu'à décembre, l'entrée en vigueur des mesures de libération des échanges qui ont eu pour conséquence la suppression d'environ la moitié des postes de l'Accord commercial franco-suisse.

Le premier semestre a toutefois compté de nombreuses démarches de notre Compagnie, notamment pour mettre au point la procédure « pièces de rechange » assez complexe en raison des multiples textes parus, procédure que nous avons résumée dans une note schématique à l'intention de nos adhérents.

Nous sommes également intervenus pour une déli-

vrance plus rapide des licences « foires ».

Comme à l'accoutumée, nous avons délégué un de nos secrétaires à la Foire Internationale de Lyon, à la Foire suisse d'échantillons de Bâle et au Comptoir suisse de Lausanne, où de nombreux visiteurs ont pu le consulter sur les questions touchant le marché français.

OBTENTION DES LICENCES

Nos services ont présenté et appuyé 580 demandes de licences d'importation en France de marchandises suisses, dont plus de 90 % ont été accordés pour un montant total de 11.332.377 francs suisses. Si le nombre des dossiers présentés a diminué environ de moitié par rapport à 1958, leur montant total n'a baissé que de 4.000.000 de francs suisses par rapport à l'année dernière (15.447.412 fr. s.). Il faut attribuer cette baisse aux libérations intervenues en juillet, septembre et novembre 1959.

Par ailleurs, le service des licences a dû intervenir sans cesse tout au long de l'année pour obtenir la prorogation, la rectification ou la régularisation de licences. Toutes ces demandes ont pu trouver une solution favorable grâce aux bonnes relations que nous entretenons avec les différents services de l'administration.

RENSEIGNEMENTS DOUANIERS

Le service de renseignements douaniers dut, au cours de l'année, répondre à environ 1.500 demandes de classement douanier, tant suisses que françaises, permettant ainsi, soit aux exportateurs de calculer avec exactitude leurs prix de vente à l'étranger, soit aux importateurs d'éviter, par suite d'un classement douanier trop hâtif, des conflits longs et coûteux avec les services des douanes.

Notons également plusieurs interventions de notre service auprès de différents organismes administratifs, en ce qui concerne le problème épineux de la « valeur en douane » ou des procédures spéciales d'importation.

REPRÉSENTATIONS COMMERCIALES

Notre service s'occupant des recherches de représentants a pris une extension réjouissante.

Organisé sur des bases nouvelles, ce service a permis à de nombreuses entreprises, tant françaises que suisses, d'éviter les frais élevés d'une recherche dispersée et de trouver des agents sérieux et compétents sur les marchés français.

Les difficultés rencontrées dans ce genre de recherches sont de plusieurs natures, résultant en premier lieu de la disproportion qui existe entre nos deux marchés et des caractéristiques particulières inhérentes à chaque

marché

Les demandes françaises de représentations sont en effet beaucoup plus nombreuses que les offres suisses correspondantes et concernent le plus souvent des biens de large consommation pour lesquels peu d'offres suisses nous parviennent.

Considéré d'une manière générale comme un marché test, le marché suisse, par la libre concurrence qui y règne, revêt une grande importance aux yeux des exportateurs français. Cependant, en raison de la haute conjoncture, il sévit actuellement en Suisse une véritable

pénurie de représentants qualifiés.

Il convient également de noter qu'avant tout travail de recrutement d'agents à l'étranger, il est primordial de se livrer sur le marché à une brève étude de la concurrence et nous rappelons à nos adhérents que, parallèlement à nos recherches d'agents et de représentants, nous sommes à leur disposition pour leur donner un bref aperçu du marché qu'ils désirent prospecter.

Informations juridiques et recouvrements de créances

Notre service d'information juridique a permis à nos membres de résoudre à nouveau quantité de problèmes posés par la réglementation des changes, la législation fiscale en Suisse et en France, la création de sociétés, la mise au point de contrats de cession de licences. A ces informations, à ces conseils, s'ajoute le contentieux proprement dit. Le nombre des créances recouvrées par notre entreprise a dépassé ainsi la quarantaine. Ajoutons que nous avons été frappés par le grand nombre de demandes qui nous ont été posées au sujet de la création en Suisse de sociétés commerciales.

INFORMATION ET PROPAGANDE

Le caractère de prestige de notre « Revue économique franco-suisse » continue de s'affirmer et de nombreux échos nous le confirment. Elle a comporté six numéros, consacrés aux thèmes suivants :

1/59. — Bilan économique.

2/59. — Les plastiques.

3/59. — L'hôtellerie.

4/59. — Genève et la France.

5/59. — La mise en valeur du Sahara. 6/59. — La photographie et le cinéma.

Certains de ces numéros ont suscité un grand intérêt dans des milieux très divers. Le numéro sur le Sahara, par exemple, fut très rapidement épuisé. Pour répondre à une de nos préoccupations majeures et dans le but d'informer le plus possible et de la façon la plus objective, nous avons créé depuis le mois de mai le « Bulletin de presse » qui est largement diffusé dans la presse française, parisienne et de province, et dans la presse suisse. Ses informations d'ordre économique sont en général appréciées par les journalistes qui les reprennent dans leurs journaux de façon très régulière, soit directement, soit par le canal de l'A.F.P. et de l'A.T.S. En principe mensuel, le « Bulletin de presse » peut être envoyé aux journaux plus souvent si une nouvelle est vraiment importante et inédite.

Le « Bulletin hebdomadaire d'information » qui rend toujours des services pratiques à ses abonnés subit lui aussi l'évolution de l'orientation générale de notre Compagnie. A côté des renseignements intéressant directement les relations commerciales franco-suisses, pour tous ceux qui ne parviennent plus à suivre les événements de l'actualité économique, il fait le point chaque semaine et définit les positions. Il est d'ailleurs

appelé à se développer encore.

L'« Annuaire franco-suisse» a paru dans sa neuvième édition; complété et perfectionné il est réellement l'instrument indispensable à toute personne dont l'activité s'étend à la France et à la Suisse.

Grâce aussi à ses nombreux contacts personnels, avec la presse en particulier, la Chambre de commerce suisse en France remplit le rôle d'informateur objectif qu'elle s'est fixé.

Ses services d'information et de documentation fournissent d'ailleurs quotidiennement des renseignements très divers, tant sur la France que sur la Suisse.

Notre Compagnie a organisé durant les premiers mois de l'année 1959 un cycle de quatre dîners-conférences ayant pour thème « L'Occident à la recherche d'une doctrine sociale ». Le choix des orateurs et la qualité de leurs exposés donnèrent un relief tout particulier à ces conférences qui eurent un réel succès, ce qui incita la Chambre de commerce suisse en France à réunir les textes intégraux des exposés prononcés en un ouvrage, édité à La Baconnière, qui lui aussi recueillit maints échos flatteurs, dans la presse en particulier.

Le premier orateur fut M. Adolphe Graedel, Conseiller national, à Berne, Secrétaire central de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers, qui parla le 29 janvier 1959. M. Robert Bothereau, Secrétaire général de la Confédération générale du travail-Force ouvrière, lui succéda et traita du « Syndicalisme ouvrier dans l'Europe de 1959». Puis, le 7 avril, M. Paul Huve-lin, Président Directeur général de Kléber-Colombes, Vice-Président de la Société générale d'Entreprise, Président Directeur général de la Société générale d'exploitations industrielles, parla du « Rôle des sciences humaines dans la vie industrielle ». Enfin, à l'issue de notre assemblée générale du 21 mai, M. Maurice Guigoz, Administrateur délégué de Guigoz S.A. à Vuadens (Suisse), Président de la Fédération des jeunes chefs d'entreprises d'Europe, clôtura le cycle de ces conférences avec un exposé ayant pour sujet « L'homme dans l'entreprise ».

Dans nos sections de province, différentes manifestations furent organisées et des conférences furent présentées, en particulier lors des assemblées générales.

A Lyon, le 27 février, M. Louis Guisan, Président du Conseil d'État du canton de Vaud, traita du « Civisme en Suisse».

A Marseille, le 10 mars, ce fut au Professeur Henri Rieben de l'Université de Lausanne, de présenter un sujet qu'il connaît bien : « Les grandes étapes de

l'intégration européenne ».

A Lille, le 19 mars, il appartint à M. Pierre Dubois, Professeur au Conservatoire national des arts et métiers, Directeur du Centre d'études des matières plastiques, de parler de « L'Importance des matières plastiques dans le monde ».

ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Notre conseil a tenu six séances durant l'exercice écoulé, durant lesquelles il a étudié en particulier les problèmes qui se posent sur le plan des relations francosuisses, sur celui de l'intégration européenne et également les tâches nouvelles qui nous sont imposées par l'orientation du commerce franco-suisse.

* *

Nous avons eu le profond regret de perdre, le 1er juillet 1959, M. Georges de Diesbach, membre de notre Compagnie depuis 1941, administrateur en 1945, membre du Bureau dès l'année suivante et Vice-Président de 1949 à 1951. Nous garderons de M. de Diesbach un souvenir particulièrement fidèle et reconnaissant.

Au sein de notre Direction générale, nous avons procédé à une réorganisation de plusieurs de nos services, ce qui nous a permis d'augmenter leur productivité. Le nombre de nos collaborateurs, à Paris, a passé de 22 il y a deux ans à 16 à l'heure actuelle, le nombre de nos collaborateurs dans nos sections de province demeurant inchangé.

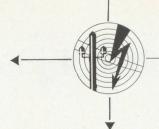
* *

Nous aimerions saisir cette occasion pour remercier très sincèrement nos comités de section, ainsi que nos correspondants régionaux qui œuvrent avec dévouement et dynamisme et dont l'action est indispensable à la bonne marche de notre Compagnie. Nous tenons également à exprimer notre gratitude à tous ceux qui facililitent notre tâche par leur appui et leurs conseils.

Nous exprimons notre gratitude toute particulière à S. Exc. l'Ambassadeur de Suisse en France et à S. Exc. l'Ambassadeur de Suisse auprès des Communautés européennes, de même qu'à leurs collaborateurs, à M. le Conseiller commercial de l'Ambassade de Suisse en France, à MM. les Consuls de Suisse en France, aux administrations fédérales, avec lesquelles nous nous honorons d'entretenir des relations suivies et en tout premier lieu à la Division du commerce, au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à l'Office suisse d'expansion commerciale à Lausanne et à Zurich, à l'Office national suisse du tourisme à Zurich, à Paris et à Nice, aux chambres de commerce cantonales et à toutes les personnes et organisations qui, en Suisse, s'intéressent à notre action et soutiennent nos efforts.

Nous remercions également, en France, les diverses administrations dans lesquelles nous comptons de nombreux et sincères amis, la Chambre de commerce de Paris et les principales chambres de commerce françaises, ainsi que les groupements professionnels intéressés

aux échanges avec la Suisse.



CHIFFRES • FAITS ET NOUVELLES→

Un administrateur de la Chambre, Docteur Honoris Causa de l'Université de Genève

Le 2 juin, M. Ermenegildo G. Snozzi, président-directeur général de la Fiduciaire française et coloniale et administrateur de notre Compagnie, a reçu des mains du recteur de l'Université de Genève le titre de Dr Honoris Causa.

Né au Tessin, M. Snozzi entre dans la carrière fiduciaire ct saisit immédiatement l'importance du rôle d'organes neutres, impartiaux et indépendants dans l'analyse et le contrôle des activités économiques privées

ou publiques.

Il est fondateur, puis directeur d'une société fiduciaire, publie des travaux de sociologie, d'économie politique, de droit-civil, commercial et fiscal, entreprend les études les plus variées sur la vie des entreprises, le coût de la production, l'analyse du rendement, la fusion, l'absorption, la liquidation, le contrôle budgétaire, l'étude du marché; il montre l'importance de l'économie et de la technique commerciale dans les programmes universitaires, se voit confier d'importantes missions par la Suisse ou la France.

D'un absolu désintéressement scientifique et d'une rare rigueur professionnelle M. Snozzi dont un autre souci est de bien servir la Suisse se voit aujourd'hui conférer le titre de docteur « honoris causa » en tant que pionnier de l'enseignement commercial universi-

La Chambre de Commerce Suisse en France adresse à son administrateur ses plus chaleureuses félicitations.

Le nouveau président de notre section

L'assemblée générale de notre section de l'Est s'est tenue le 30 avril à Besançon en présence de nombreuses personnalités, parmi lesquelles M. Bonnaud-Delamare, Préfet du Doubs; M. Grosjean, Consul de Suisse à Besançon; M. François, Consul de Suisse à Dijon, et MM. Georges Reymond, Prési-dent, et Paul Gilliand, Directeur de notre Compagnie.

M. Boss, Président de la section, arrivé au terme de son mandat, a été remplacé par M. Virchaux, Président-Directeur général de la Société Zénith en France, membre du comité de la section de l'Est depuis deux ans. Grâce au dynamisme, à la connaissance approfondie des problèmes économiques, à la position personnelle de son président, nous sommes certains que la section de l'Est sera amenée à prendre un nouvel essor.

M. Virchaux, dans son rapport d'activité, mit l'accent sur les circonstances particulières qui ont été créées par l'ouverture du Marché Commun dans le domaine économique régional, tandis que M. Gilliand plaça ensuite ce problème sur un plan plus général en dressant un bilan des échanges commerciaux

franco-suisses en 1959.

A l'issue de cette assemblée, M. Georges A. Chevallaz, syndic de Lausanne et Conseiller national, fit une conférence sur la prochaine exposition nationale suisse qui aura lieu 1964 à Lausanne. Après celles de 1914 et 1939, cette exposition nationale est destinée à fournir un « portrait » de la Suisse contem-

poraine, un reflet de l'activité helvétique dans quelque domaine que ce soit.

L'assemblée générale de notre section de Lille

La 18e assemblée de la section de Lille de notre Compagnie s'est tenue jeudi 28 avril en présence de M. Robert Hirsch, Préfet du Nord, M. Charles Monnet, Consul de Suisse à Lille, MM. Georges Reymond, Président de la Chambre de commerce suisse en France, Paul Gilliand, Directeur de notre Compagnie et de nombreuses autres person-nalités. M. Willy Kern fut réélu Président de la section.

M. Georges Reymond dit quelques mots sur l'intégration économique européenne, relevant les divergences qui existent entre membres du Marché Commun et de l'A.E. L.E., rappelant qu'il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que le climat économique européen ne se détériore. Puis, à l'issue du déjeuner, notre directeur, M. Gilliand, prononça une conférence sur les différents aspects du marché suisse et l'intérêt qu'il présente pour les exportateurs français.

Décès

Notre Compagnie a eu le regret de perdre un de ses membres dévoué, M. Fred Senn, joaillier au 13 boulevard St-Denis, décédé le 13 avril 1960 à l'âge de 80 ans. Établi à Paris depuis 58 ans, M. Fred Senn était membre de la Chambre de Commerce Suisse en France depuis 1927. Il a été enterré au Père-Lachaise le 16 avril.

41e Foire Nationale de Lausanne, 10-25 septembre 1960

Plus que jamais, pour un pays comme la les foires générales d'échantillons sont appelées à remplir avec succès leur rôle commercial et leur action de propagande nationale. Par la présentation répétée tableau comparatif de la production indigène en ses branches essentielles, la Foire de Lausanne ne saurait faillir à cette mission.

Elle aura lieu du 10 au 25 septembre 1960 dans les bâtiments du Palais de Beaulieu dont l'ensemble des installations recouvre une superficie de 120.000 m². Plus de 2.300 exposants, des produits éprouvés, des nouveautés spectaculaires, de vastes expositions collectives du machinisme agricole, les secteurs de l'électricité et du gaz, les participations industrielles, les textiles et les industries de luxe, les arts et métiers, sans oublier d'importants marchés-concours de chevaux de gros et de petit bétail - ainsi s'exprime, en cette importante foire d'automne et ses 25 secteurs, l'économie suisse une et multiple tout à la fois.

Conformément à une tradition ancienne, un seul pays étranger est l'hôte d'honneur de la Foire de Lausanne, sur l'invitation du Conseil fédéral suisse. C'est ainsi que l'Australie participera à la manifestation, sous forme d'une exposition officielle organisée par son Gouvernement, pour la première fois en Europe. A l'occasion de la Foire de Lausanne,

qui attire régulièrement en ses halles plus du quart de la population active de la Suisse, d'appréciables facilités de voyages sont accordées aux visiteurs étrangers qui voudront bien se renseigner auprès des représentations officielles suisses en leur pays

Notre caricaturiste

Nous espérons que nos lecteurs apprécieront l'humour et l'esprit des caricatures qui illustrent certains articles de ce numéro. Elles sont dues à « Elie », alias Jacques Vignes. Français, 31 ans, marié, père de deux garçons, Jacques Vignes a travaillé quelques années comme commis-régleur dans une grande maison de pompes funèbres. C'est à cette époque qu'il a obtenu le Prix de dessin de Presse français en 1953. Il a fait du décor et de l'aménagement de magasins de 1956 à 1958 (pour un grand magasin parisien, puis pour le bureau français de Raymond Lœwy). Depuis 1958, il est responsable de l'atelier d'imprimerie d'une entreprise parisienne. Il a collaboré à Graphis (Zurich), Adam, Réforme, Look et travaillé pour I.B.M. France (publicité, illustrations), etc.

Une séance d'information sur le problème du refus de vente

Le 24 mai dernier, notre Compagnie a organisé dans la salle de conférences des « Produits Geigy », 43, rue Vineuse à Paris, une séance d'information sur la « circulaire Fontanet » relative à l'interdiction des pratiques commerciales restreignant la concurrence et le problème de la valeur en douane, qui a eu un grand succès. C'est Me Charles de Guardia qui a exposé le point de vue du juriste sur ces deux questions qui sont à l'ordre du jour.

Notre Bulletin hebdomadaire d'information a rendu compte de façon détaillée de cet exposé et nous le tenons à la disposition de nos membres qui s'y intéresseraient.

Les grandes places financières du monde

Sous ce titre, notre Compagnie édite en français une étude publiée en allemand à Zurich par la Neue Zurcher Zeitung. Tous les grands centres mondiaux, New York, Londres, Paris, Francfort, Amsterdam, Bruxelles, Milan, Montréal, Toronto, Montevidéo, Zurich, Bâle et Genève, y font l'objet d'études fouillées par les correspondants économiques du grand journal zurichois.

Cet ouvrage de 175 pages, édité dans un format extrêmement commode et prenant peu de place, est en vente au prix de 15 NF ou 14 francs suisses, franco de port, à notre Chambre de commerce.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA

RAPPORT DU TRÉSORIER

Nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 1959. Le compte d'exploitation se solde par un excédent de dépenses de 4.591.028 francs.

Ce déficit est dû à un accroissement des frais de gestion générale et à une diminution des recettes consécutive au rendement moins intense

des services commerciaux, par suite de la libération progressive des importations. Si les rentrées de cotisations sont restées à peu près égales à ce qu'elles étaient en 1958, les recettes des services commerciaux ont par contre diminué de plus de un tiers.

Quant aux publications, elles laissent apparaître un excédent de dépenses de 568.788 francs contre 816.816 francs en 1958. L'exploitation de la Revue économique franco-suisse s'est soldée par un excédent de dépenses de 3.708.752 francs contre 2.226.863 francs en 1958; le rendement de l'Annuaire franco-suisse et du bulletin hebdomadaire d'information demeure en revanche très satisfaisant.

L'excédent de dépenses de l'exercice a été viré au débit du compte « Report des exercices antérieurs ». Ce déficit a amené votre Conseil d'Administration à voter un relèvement des cotisations de 33 1/3 % pour les membres actifs et de 30 % pour les membres associés.

Que nos adhérents veuillent bien trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance pour l'appui généreux qu'ils m'ont cessé de nous accordent les productions de la contraction de la contracti

der jusqu'ici et qu'ils ne manqueront pas de nous prêter à l'avenir.

Le Trésorier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission de Commissaires aux Comptes que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière Assemblée générale.

Tous les livres et documents comptables relatifs à l'exercice 1959 nous ont été communiqués à bonne date et nous avons procédé aux vérifications d'usage. Nous nous sommes assurés que les chiffres du bilan et du compte de profits et pertes annexés au présent rapport sont en concordance avec ceux ressortant de la comptabilité.

Le plan de réorganisation comptable adopté par votre Conseil d'Administration a été mis en application et nous avons pu constater son bon fonctionnement. Le travail matériel du service a été simplifié tout en facilitant le contrôle et votre administration est dotée maintenant d'une organisation comptable plus rationnelle qui répond aux exigences et aux besoins d'une gestion moderne. Cette réorganisation a eu quelques répercussions heureuses sur la présentation du bilan.

Vous verrez apparaître de nouveaux comptes qui étaient précédemment groupés au bilan qui devient ainsi plus clair. L'analyse qui va suivre vous donnera des précisions sur ce point particulier qu'il nous appartient de souligner.

Le bilan qui totalise 28.024.678 francs à l'actif et au passif comprend notamment les postes suivants :

A l'actif :

1º L'actif immobilisé qui est ramené de 4.481.727 francs en 1958 à	4.076.171 fr.
2º L'actif réalisable se monte à	22.834.321 » celle des fonds
3º L'actif disponible qui atteignait	1.114.186 »
Total de l'actif	28.024.678 »
Au passif :	
les fonds propres s'élevaient au 31 décembre 1959 à	18.577.060 fr. es dans d'autres
2º Le passif exigible ressort à	6.677.059 »
3º Les comptes d'ordre figurent à fin 1959 pour et comprenant les recettes enregistrées en 1959 qui concernent l'exercice 1960.	2.770.559 »
Total du passif	28.024.678 »
Dépenses totales	51.266.270 fr 46.675.242 ».
Différence	4.591.028 » 151.410 »
Excédent net des dépenses	4.439.618 »
Cet excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique « Fonds propres » de votre Compagnie.	

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer sur les comptes de l'exercice I 959 et nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes qui viennent de vous être présentés tels qu'ils ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux Comptes.

HAMBRE DE COMMERCE EN 1959

COMPTE D'EXPLOITATION

Charges	Montant	Produits	Montant
FRAIS DE PERSONNEL		Cotisations	40.451.219 fr.
Appointements et indemnités	27.599.821 »	et produits divers	6.224.023 »
Charges sociales	6.483.517 » 34.083.338 »	Total	46.675.242 » 4.591.028 »
FRAIS DE GESTION GÉNÉRALE			
Missions, réceptions, manifestations Fournitures de bureau Frais de P.T.T. Assurances diverses Frais de documentation, publicité, propagande. Dépenses diverses	1.158.339 » 2.417.982 » 3.402.158 » 140.186 » 719.009 » 1.355.568 »		
Transports et déplacements	2.427.206 »		
FRAIS POUR BIENS MEUBLES ET I	MMEUBLES		
Loyer et charges	3.442.503 » 74.739 » 502.111 » 624.839 »		
Taxes, impôts, frais de banque	349.504 » 568.788 »		
Total		Total	51.266.270 fr.
P	ERTES ET	PROFIIS	
Désignation			Montant
A déduire : profits sur exercices antérieurs			. 131.110 //
	BILA	AN	
Actif		Passif	Montant
IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Dépôts de garantie Loyer d'avance S.I. de Chambre de Commerce.	76.171 fr. 4.000.000 » 4.076.171 »	10. Report exercices antérieurs	
RÉALISABLE		12. Créditeurs divers	2.831.931 fr. 2.796.957 »
4. Stock papier d'impression	4.893.133 » 435.353 »	14. Fonds de secours du personnel	. /84.433 »
DISPONIBLE		16. Cotisations anticipées	1.875.604 »
8. Caisse, banques, chèques postaux 9. Disponibilités des sections	460.848 »	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 18. Résultat de l'exercice	2.770.559 » — 4.439.618 »
Total de l'actif	28.024.678 »	Total du passif	28.024.678 fr.

← CHIFFRES · FAITS ET NOUVELLES →

Rapport de clôture sur la 44° Foire Suisse d'échantillons de Bâle en 1960

La 44e Foire Suisse d'Échantillons de Bâle qui, après une durée de onze jours, a fermé ses portes le 3 mai a réuni 2.350 exposants et a reçu la visite de 800.000 personnes. Ainsi que le laissaient présager les informations reçues, les milieux commerçants de l'étranger ont, cette année tout particulièrement, porté un très vif intérêt à notre manifestation. Ce sont, en effet, 14.375 visiteurs venus de 89 pays (2.515 visiteurs français), qui se sont annoncés au service de réception fonctionnant à leur intention. Ils étaient au nombre de 11.412, venus de 78 pays, l'année dernière. Il y a lieu de relever qu'ils ne repré-sentent effectivement qu'une fraction des intéressés étrangers qui visitent la Foire. L'effectif des visiteurs est en augmentation, à quelques exceptions près, pour tous les pays. Leur augmentation est cependant proportionnellement plus élevée pour les pays d'Outre-mer et pour ceux se la petite zone de libre-échange. Une demande soutenue dans presque tous les groupes correspond à cette grande affluence de visiteurs, comme d'ailleurs à la conjoncture actuellement favorable.

Sous l'angle des exportations, la Foire de l'horlogerie, qui se tenait pour la trentième fois, s'est de nouveau révélée un marché de premier rang pour le commerce de la montre. Les visiteurs étrangers ont montré un grand intérêt pour l'offre des industries techniques, notamment pour celle de l'industrie électrotechnique, de la grosse construction mécanique, de l'industrie des machines-outils et de l'outillage, mais aussi pour les différents secteurs de l'industrie des fournitures industrielles et pour le groupe important des moyens de transport. L'abondante et riche présentation de l'industrie des textiles et de l'habillement et, en particulier, les trois expositions collectives « Création », « Madame-Monsieur » et « Centre du tricot » ont largement retenu l'attention.

Par rapport à l'ensemble des affaires traitées pour le marché suisse et pour l'exportation, la 44° Foire Suisse d'Échantillons a confirmé par son succès la haute conjoncture qui règne actuellement. Elle a, en outre, suscité une heureuse émulation dans maints domaines et donné un reflet impressionnant de la capacité de la production helvétique.

La 45^e Foire Suisse d'Échantillons aura lieu du 15 au 25 avril 1961. LES PRIMEURS DU MIDI

Le voyageur qui parcourt le nord de la Provence aperçoit, sur son chemin, de longues files de cyprès dont les têtes se courbent au mistral qui souffle en permanence. Au pied de ces arbres, entre deux rangées, on aperçoit des champs remarquablement cultivés où l'herbe folâtre ne pousse pas. A chaque village, dans la matinée, la circulation s'arrête, se sclérose, en raison des camionnettes, des camions et des tracteurs chargés de fruits et de légumes, qui se rendent au marché local. Ainsi la plaine à laquelle les défilés de Donzère et l'étroit couloir du Rhône interdisaient de se développer, apparaît de nouveau avec ses horizons bornés par les haies de cyprès qui constituent des écrans contre le vent.

De la route bordée par des fossés écoulant les eaux perdues, on ne voit rien. D'épais massifs de roseaux cachent les champs découpés en damiers par les canaux d'irrigation et leurs filioles. En toutes saisons cette région apparaît comme une ruche dont aucune alvéole n'est délaissée. Cultures d'été, cultures d'hiver, cultures de printemps exigent une attention et un travail continuels. Toute cette activité, toute cette animation

Toute cette activité, toute cette animation viennent battre le pied des remparts d'Avignon submergeant la vieille ville pontificale que dominent les tours massives du Palais des Papes.

Cette vision de notre économie rurale ne doit pas faire oublier qu'il n'en a pas toujours été ainsi, que c'est grâce à l'effort de générations d'agriculteurs que le sol, conjugué au climat et à l'eau, produit sans discontinuer les primeurs et les fruits qui font la richesse de la région. En effet, au xixe siècle, les cultures industrielles se développèrent au maximum et enrichirent de nombreux industriels et agriculteurs. La culture de la garance ayant trouvé dans la plaine du Comtat le sol qui lui convenait, prospéra sans arrêt durant plus de 50 ans pour disparaître brusquement devant l'alizarine.

De même le vignoble qui, en 1838, occupait une superficie totale de 25.737 hectares, subit une attaque du phylloxera qui devait entraîner une décadence irrémédiable puisque, en 1872, la surface consacrée à la vigne n'était plus que de 13.891 hectares.

Devant cette ruine des cultures traditionnelles, les paysans se lancèrent délibérément dans la culture maraîchère et fruitière qui devaient assurer leur nouvelle prospérité. Si nous jetons un regard sur les statistiques, nous nous apercevons que celles de 1882 ne mentionnent les fruits que pour des productions ridicules. Or, en 1913, diverses gares de Vaucluse expédiaient déjà 22.000 tonnes de fruits et 36.000 tonnes de légumes. En 1938, elles prenaient en charge 29.890 tonnes de fruits et 85.689 tonnes de légumes. Les cultures maraîchères qui occupaient dans le même département 1.500 hectares en 1882, voyaient les surfaces s'étendre à 5.860 hectares en 1913 pour atteindre 15.218 hectares en 1938.

Après la dernière guerre l'essor se poursuivit. A l'heure actuelle les productions de fruits et de légumes s'élèvent en moyenne, pour le département de Vaucluse, à 165.000 tonnes de primeurs et de légumes de saisons et à 100.000 tonnes environ de fruits, dont une forte proportion de raisins de table

Cette richesse, qui atteint semble-t-il son maximum, risque à brève échéance, de se trouver atteinte par la concurrence proche de régions voisines en cours d'aménagement. L'aménagement du Languedoc devrait entraîner la disparition de la vigne sur de grandes étendues par la création de vergers et de terres propices aux cultures maraîchères.

Aussi la Chambre de Commerce d'Avignon et de Vaucluse, en accord avec les autres organismes du département, se préoccupe-telle de faire face à cette concurrence. Pour cela un grand effort d'équipement est en train de se produire. Il importe en effet de réorgaganiser la commercialisation des produits agricoles afin d'obtenir des prix compétitifs et une meilleure régularité dans les transactions. Dans ce but les principales localités du département se préoccupent de créer de grands marchés d'intérêt national à l'exemple d'Avignon. Nous espérons ainsi pouvoir offrir aux principales places françaises et étrangères un ravitaillement de qualité, suffisamment abondant pour qu'il puisse conserver sa place dans les transactions à des prix dignes d'intéresser les commerçants et les consommateurs.

De cette façon, la richesse de notre terroir sera sauvegardée et l'économie du Midi de la France ne subira pas de crise similaire à celle d'autres régions, crise qui entraîna une dépopulation intense et compromit les chances économiques pour de nombreuses générations.

Z. Goubert, Président de la Chambre de Commerce d'Avignon.

LES Roses DE GENÈVE

Fernand POUGNIER

Route de Troinex, 19 - Tél. 24-43-26

En vente chez tous les fleuristes

Les impôts directs en France

par Me Alain Berthoud, Avocat-Conseil de l'Ambassade de Suisse

JA France connaît une fiscalité qui surprend parfois l'étranger par l'abondance de sa législation. Mais celle-ci a le mérite de ne rien abandonner au hasard. Nous nous proposons d'indiquer les traits essentiels de cette législation, telle qu'elle résulte de la loi du 28 décembre 1959, portant réforme du contentieux fiscal et aménagements fiscaux.

Les impôts directs français se divisent en deux grandes

- l'impôt sur les sociétés;

- l'impôt sur les personnes physiques.

A. — IMPOTS DUS PAR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés frappe les bénéfices annuels des sociétés, que ces bénéfices soient distribués ou non.

Sont passibles de cet impôt toutes les sociétés dites de capitaux (sociétés anonymes et société en commandite par actions), les sociétés à responsabilité limitée, et les sociétés dites de personnes (société en nom collectif ou en commandite simple, sociétés civiles, etc.) qui ont opté pour ce mode d'imposition.

Le taux de cet impôt qui était de 26 % en 1954, est passé à 38 % en 1955, à 41,80 % en 1956 et s'élève

actuellement à 50 %.

A cela il faut ajouter à la charge des sociétés les rede-

1º Versement forfaitaire de 5 % sur l'ensemble des

salaires payés par la société. Ce taux passe à 10 et 16 % pour les rémunérations supérieures respectivement à 30.000 NF et 60.000 NF. 2º Taxe d'apprentissage de 4 % sur le montant

des salaires.

3º Taxe annuelle de 200 NF par voiture de tourisme

immatriculée au nom de la société.

4º Contribution des patentes établie selon un barême tenant compte de l'activité de la société, de l'ampleur de son chiffre d'affaires, du nombre de ses employés et des locaux qu'elle utilise.

5º Contribution foncière qui repose sur le revenu net cadastral des immeubles. Au profit des départements et communes cet impôt n'a pas de taux uniforme.

6º Participation des employeurs à l'effort de la construction dont la cotisation représente le 1 % du montant des salaires versés pendant l'exercice écoulé.

En outre les sociétés, comme tous les employeurs, doivent obligatoirement payer les cotisations de la Sécurité sociale et de l'Assurance chômage (A.S.S.E.D. I.C.) pour chacun de leurs employés. Ces charges représentent environ les 45 % des salaires versés, compte tenu des cotisations pour les retraites des cadres.

B. — IMPOTS DUS PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1º Impôt sur le revenu et taxe complémentaire.

Les personnes physiques et les sociétés de personnes sont soumises à un impôt annuel unique auquel s'ajoute,

à titre provisoire, une taxe complémentaire.

Les contribuables doivent se procurer eux-mêmes la formule de déclaration fiscale annuelle qui ne leur est pas envoyée. En revanche, le paiement de l'impôt est fractionné par tiers selon avis adressé personnellement à chaque contribuable.

L'impôt unique frappe tous les revenus suivant le

tarif ci-dessous:

5 % pour la fraction de revenu qui n'excède pas 2.200 NF;

15 % pour la fraction de revenu comprise entre 2.200 et 3.500 NF;

20% pour la fraction de revenu comprise entre 3.500 et 6.000 NF;

25 % pour la fraction de revenu comprise entre 6.000 et 9.000 NF;

35 % pour la fraction de revenu comprise entre 9.000 et 15.000 NF;

45 % pour la fraction de revenu comprise entre 15.000 et 30.000 NF;

55 % pour la fraction de revenu comprise entre 30.000 et 60.000 NF;

65 % pour la part de revenu dépassant 60.000 NF. En plus une surtaxe de 10 % est instaurée en faveur du Fonds national de solidarité pour les revenus qui

excèdent 6.000 nouveaux francs Le montant de l'impôt est réduit de 5 % (octroi d'un crédit d'impôt) en faveur des bénéficiaires de traitements, salaires et pensions, lorsque les débiteurs de ces montants versent l'impôt forfaitaire de 5 % auquel il est fait allusion plus haut (A, chiffre 1°). Au surplus cette catégorie de revenu est soumise à l'impôt sous déduction d'un premier abattement de 10 %, puis d'un second de 19 % (cet abattement doit être de 20 % pour le revenu de l'année 1960).

Pour déterminer le revenu imposable des personnes mariées ou qui ont des enfants à leur charge, ce revenu est divisé par le nombre de parts indiqué ci-après, et taxé selon le barême. Le produit multiplié par le nombre de parts donne le montant de l'impôt dû par le contribuable en cause. Le nombre de parts à prendre en consi-

dération est fixé comme suit :

- célibataire, divorcé ou veuf sans enfant à charge
— marié sans enfant à charge 2
- célibataire ou divorcé ayant un enfant à
charge 2
— marié ou veuf ayant un enfant à charge 2,5
- célibataire ou divorcé ayant 2 enfants à charge 2,5
— marié ou veuf ayant 2 enfants à charge 3
— célibataire ou divorcé ayant 3 enfants à charge 3
— marié ou veuf ayant 3 enfants à charge 3,5
— célibataire ou divorcé ayant 4 enfants à charge 3,5
et ainsi de suite en augmentant d'une demi-part
par enfant à la charge du contribuable.

Une taxe complémentaire au taux de 8 % (9 % sur les revenus réalisés en 1959) frappe les revenus autres que :

- les traitements, salaires, rentes viagères;

- les revenus de capitaux mobiliers;

— les bénéfices de professions non commerciales lorsqu'ils sont déclarés obligatoirement par les tiers (principalement les sociétés).

La taxe ne porte pas sur les revenus inférieurs à

3.000 NF ou 4.000 NF suivant.

Signalons que les revenus de capitaux mobiliers, ainsi que les jetons de présence et tantièmes versés aux administrateurs de sociétés sont soumis à une retenue à la source de 24 % (12 % pour les obligations négociables) qui est imputée sur le montant de l'impôt des personnes physiques. Cette retenue est acquise définitivement au Trésor lorsque les bénéficiaires des sommes en cause sont domiciliés à l'étranger.

Désireux de s'assurer que les contribuables font état dans leur déclaration de l'ensemble de leurs revenus, le fisc a élaboré un questionnaire qui doit être rempli en même temps que la déclaration fiscale principale. Ce questionnaire a trait aux éléments du train de vie

de l'intéressé qui doit préciser :

— la valeur locative du ou des logements dont dispose le contribuable en France;

 le nombre de domestiques qui se trouvent à son service;

 la puissance de sa voiture automobile ou de son avion de tourisme;

 la jauge du ou des bateaux de plaisance qui sont sa propriété;

le nombre des chevaux de course garnissant son
écurie.

Si par application d'un barême spécial il résulte de ces éléments que les revenus du contribuable dépassent 15.000 NF et qu'il y a une disproportion marquée entre son train de vie et ses ressources, l'administration se réserve le droit de rehausser le montant indiqué des revenus.

2º Cas d'application de la convention franco-suisse.

Les personnes domiciliées en Suisse et qui touchent des revenus d'origine française peuvent se prévaloir de la convention franco-suisse du 31 décembre 1953 et pourront ainsi éviter une double imposition. En particulier leurs revenus de capitaux mobiliers ne seront pas soumis à la retenue à la source de 24 % s'ils remettent aux débiteurs des montants en cause une déclaration du fisc suisse attestant que ces revenus sont passibles

des impôts suisses.

Quant aux personnes domiciliées en France et qui touchent des revenus sur leurs capitaux à l'étranger, elles doivent en faire la déclaration au bureau de l'enregistrement, une fois par année, sur des formules spéciales. Elles paieront alors une taxe de 24 % qui sera à déduire de l'impôt sur le revenu (12 % pour les obligations négociables). Si ces capitaux sont en Suisse, leurs propriétaires pourront, en application de la convention franco-suisse, obtenir la restitution de la majeure partie de l'impôt anticipé suisse. Cette restitution est égale aux 25 % du montant du revenu imposé, l'impôt anticipé suisse étant de 27 %. Pour se conformer aux dispositions sur les changes tous les revenus acquis à l'étranger doivent être rapatriés par l'intermédiaire d'une banque française avant le 1er mars de l'année suivante (avis 522).

Sur le plan pratique il est utile de savoir que l'impo-

sition de chaque contribuable est établie par l'inspecteur des contributions directes de son domicile, mais que tout ce qui concerne le paiement lui-même de l'impôt dépend du percepteur, dont l'adresse n'est généralement pas la même, et qui ignore la teneur de la déclaration fiscale de l'intéressé. En cas de contestation il est donc préférable de s'adresser à l'inspecteur des contributions qui est à même de donner tous les éclaircissements voulus sur le montant des impôts dûs.

3º Taxes diverses.

Indépendamment de l'impôt sur le revenu, les personnes domiciliées en France doivent acquitter diverses taxes et contributions qui sont :

1º Contribution des patentes.

L'exercice d'une activité professionnelle indépendante rend exigible la contribution des patentes. Elle est calculée d'après un barême spécial, le Tarif des Patentes.

2º Contribution mobilière.

Est due par toute personne qui dispose d'une habitation au ler janvier de l'année d'imposition. Cette contribution est basée sur un loyer « matriciel » selon une estimation faite par l'administration en fonction du genre d'habitation.

A la contribution mobilière proprement dite s'ajoute une taxe d'habitation, dont les bases d'imposition sont

semblables.

3º Contributions foncières.

Frappent le revenu annuel des propriétés immobilières bâties et non bâties. Il s'y ajoute, suivant le cas, une taxe d'enlèvement des ordures ménagères et une taxe de déversement à l'égoût.

4º Taxe de radiodiffusion (20 NF) et de télévision (75 NF).

50 Taxe sur les chiens.

Avant le 31 janvier de l'année d'imposition les possesseurs de chiens doivent en informer la mairie et payer une taxe de 2 à 12 NF, suivant les communes.

6º Certaines communes prévoient des taxes vicinales et d'autres taxes diverses, de faibles montants, sur les instruments de musique à clavier, les « voitures, chevaux, mules et mulets » ou sur les domestiques et précepteurs, etc.

7º Taxe différentielle sur les véhicules à moteur. Pour chaque automobile immatriculée en France une taxe doit être payée contre délivrance d'une vignette. Cette taxe pour les véhicules dont l'âge n'excède pas 5 ans est de 60 NF; pour une puissance inférieure ou égale à 4 CV, de 90 NF; pour une puissance de 5 à 7 CV, de 120 NF; pour une puissance de 7 à 11 CV, de 150 NF; pour une puissance de 12 à 15 CV, 180 NF et de 200 NF pour une puissance supérieure à 17 CV.

Ces quelques notes ne doivent pas tromper le lecteur qui voudra bien considérer qu'elles ont simplifié au maximum un système d'imposition relativement complexe, dans le seul but de donner un aperçu de la législation fiscale française, dans le domaine des impôts directs. Il faut aussi ne pas négliger le fait que cette législation est en continuelle évolution et qu'il est déjà envisagé d'apporter des modifications à la loi du 28 décembre 1959.

Paris, le 1er juin 1960.

Alain BERTHOUD